



AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Monsieur Van Derton, Arnaud, Chaussée Romaine 28, 4252 Geer
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Chaussée Romaine 28**
cadastré **5 division, Section A, 279g**

Le projet consiste en **la construction d'une annexe**
et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 10/05/2017 jusqu'au 24/05/2017.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **24/05/2017** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

GEER, le 08/05/2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET



Commune de GEER

(annexe 25-J à l'article 335 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme - M.B. du 26.03.1998)

AVIS URBANISME

Monsieur Van Derton, Arnaud, Chaussée Romaine 28, 4252 Geer
fait savoir qu'il a introduit une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Chaussée Romaine 28**

cadastré **5 division, Section A, 279g**

Le projet consiste en **la construction d'une annexe**

et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal jusqu'au 24/05/2017.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **24/05/2017** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés (jusqu'à 20h sur rendez-vous).

GEER, le 08/05/2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET